



©WFP/Richard Mbouet

PROJET CONJOINT DE PROTECTION SOCIALE AU SAHEL

unicef 

pour chaque enfant



Programme
Alimentaire
Mondial



KFW

Renforcer les systèmes de protection sociale au Sahel

Un projet conjoint UNICEF-PAM

Résumé du projet

Aperçu du projet

La protection sociale est un droit fondamental, mais aussi un investissement stratégique et éprouvé pour réduire la pauvreté, soutenir la sécurité alimentaire, la nutrition et l'éducation, atténuer les effets des chocs, renforcer la résilience et promouvoir l'égalité entre les sexes. Dans le Sahel, l'expansion et le renforcement des systèmes nationaux de protection sociale visent à garantir une vie décente pour toutes et tous. Pour concrétiser cette vision, il est essentiel de disposer de systèmes nationaux capables d'assurer une couverture universelle, tout en étant réactifs aux chocs, sensibles au genre, à la nutrition, aux besoins des enfants ainsi qu'aux dynamiques de conflit.

Un système national de protection sociale solide repose sur la solidarité nationale, le respect de standards minimaux et un leadership fort de l'État. Des interventions de protection sociale inclusives, ponctuelles, régulières et prévisibles sont essentielles pour réduire la pauvreté, améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition, renforcer la résilience et favoriser la cohésion sociale. L'atteinte de ces résultats dépend du renforcement des capacités nationales et de l'ancrage institutionnel de la protection sociale.

Le projet conjoint vise à étendre et à renforcer les systèmes nationaux de protection sociale, à accroître la résilience et à soutenir le développement du capital humain des populations les plus vulnérables. Au-delà des transferts monétaires et des services complémentaires qui élargissent la couverture des interventions, il ambitionne de transformer en profondeur les piliers fondamentaux des systèmes nationaux, en renforçant les capacités institutionnelles des administrations publiques et des gouvernements partenaires.

Les services complémentaires, mis en œuvre en parallèle aux transferts monétaires, renforcent les liens intersectoriels afin d'optimiser l'impact des interventions auprès des groupes vulnérables confrontés à des besoins multidimensionnels. Les

services en matière de nutrition, de santé, d'éducation, de soutien à l'entrepreneuriat, de protection de l'enfance et de prévention des violences basées sur le genre visent à : (i) prévenir la détérioration de l'état nutritionnel des ménages vulnérables ; (ii) protéger les femmes et les enfants grâce à des approches ciblées permettant de prévenir la violence, les abus, l'exploitation, la discrimination et la négligence ; et (iii) favoriser l'inclusion financière, le travail décent et la cohésion sociale.

Le projet conjoint est mis en œuvre depuis 2020 en deux phases : la phase 1 (2020–2026) et la phase 2 (2025–2028). Il vise à atteindre près de 630,000 ménages (plus de 595,000 ménages dans le cadre de la phase 1, et environ 35 000 supplémentaires dans la phase 2). La deuxième phase s'appuie sur les acquis de la première, au cours de laquelle l'UNICEF et le PAM ont soutenu les gouvernements du Mali, de la Mauritanie et du Niger (depuis 2020), et ceux du Burkina Faso et du Tchad (depuis 2024), dans la mise en place de réponses de protection sociale adaptées aux besoins multidimensionnels générés par des chocs complexes et simultanés, notamment ceux liés à la pandémie de COVID-19.

La fragilité de systèmes nationaux de protection sociale, la faible couverture des programmes nationaux existants et l'ampleur des besoins des populations vulnérables, ne permettent pas de canaliser l'ensemble de l'assistance disponible à travers les dispositifs nationaux. Dans les contextes fragiles, des approches flexibles sont donc essentielles pour favoriser l'extension de la couverture de la protection sociale. Le projet conjoint promeut ainsi l'adoption **d'une approche a double voie**¹ afin d'accroître significativement la portée des systèmes de protection sociale et de réduire les écarts de couverture à court et moyen terme. Lorsque cela est possible, le projet s'appuie sur les programmes gouvernementaux existants pour fournir une assistance essentielle (voie 1). Toutefois, en cas de surcharge ou d'interruption des capacités nationales – par exemple à la suite d'un choc – ou lorsque l'accès des agences gouvernementales est limité, notamment pour des

¹ En utilisant l'approche a double voie, la couverture des programmes de protection sociale peut être élargie en distribuant les ressources directement par les systèmes nationaux ou - lorsque ceux-ci sont surchargés ou limités par des problèmes d'accès ou de sécurité - par des partenaires et en s'assurant de rester alignés sur les paramètres et les priorités des programmes nationaux. La flexibilité dans l'application d'une approche a double voie garantit l'agilité nécessaire pour assurer la continuité des services de protection sociale.

raisons de sécurité, le projet assure directement la mise en œuvre des transferts monétaires, ou le fait via ses partenaires (voie 2), tout en restant aligné sur les plans, programmes et priorités nationaux en matière de protection sociale.

Au fil des ans, le projet conjoint a progressivement réorienté son soutien : d'une assistance sous forme de transferts monétaires ponctuels destinés à aider les ménages vulnérables à faire face à des chocs multiples, il est passé à des transferts pluriannuels axés sur le renforcement de la résilience et l'investissement dans le capital humain, en particulier pour les familles avec enfants, les femmes enceintes ou allaitantes, et les personnes en situation de handicap.² Grâce à cette approche, le projet conjoint vise à contribuer au développement et à la consolidation des programmes nationaux de filets sociaux capables de répondre aux facteurs structurels de la pauvreté et de la vulnérabilité chronique. Il soutient ainsi les ménages afin qu'ils soient mieux préparés à faire face aux chocs multiples, parfois imprévisibles, qui caractérisent la région.

Compte tenu de l'ampleur croissante des besoins dans la région du Sahel et des impacts transfrontaliers de ces chocs, la phase 2 du projet conjoint vise à capitaliser sur le progrès de la phase 1, tout en poursuivant l'appui aux cinq pays pour institutionnaliser des systèmes de protection sociale solides, sensibles aux chocs, aux questions de genre, à la nutrition, aux besoins des enfants et aux dynamiques de conflits. Cette nouvelle phase met particulièrement l'accent sur le soutien à la mise en place de programmes nationaux permanents de filets sociaux. Elle vise également à réduire les déficits de capacité qui freinent leur mise en œuvre à grande échelle.³

Le soutien aux systèmes nationaux de protection sociale s'appuie sur les leçons tirées et les éléments de preuve générés à travers les transferts monétaires et les services complémentaires mis en œuvre par le projet conjoint. Ces apprentissages alimentent à leur tour les dialogues nationaux sur les politiques et cadres de gouvernance de la protection sociale, la conception des programmes, les structures de coordination, les mécanismes de mise en œuvre ainsi que les modalités de financement. Les composantes du projet liées à la génération de données probantes, au partage de connaissances et à l'apprentissage continu appuient également les efforts de plaidoyer visant à renforcer le positionnement de la protection sociale dans les priorités nationales et les dynamiques régionales.



©WFP/Richard Mbouet

² En janvier 2025, dans le cadre du projet conjoint UNICEF-PAM sur la protection sociale *'Répondre au COVID-19 à travers les systèmes de protection sociale au Sahel - Vers une réponse aux impacts socio-économiques des chocs multiples'*, qui s'étend de 2020 à 2026 et qui recoupe ce nouveau projet conjoint, un total de 486,234 ménages (plus de 3,3 millions de personnes) ont déjà été touchés par des transferts monétaires et des mesures d'inclusion économique, sur un total de 595,371 ménages (3,8 millions de personnes) ciblés jusqu'à 2026.

³ À l'exception de la Mauritanie, qui dispose déjà d'un programme national de protection sociale entièrement institutionnalisé et qui a été mise en échelle.

Tableau 1. Aperçu du projet

Pays	Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad
Nom du projet	Renforcer les systèmes de protection sociale au Sahel
Objectif du projet	Développer la résilience et soutenir le capital humain des groupes les plus vulnérables, en étendant et en renforçant les systèmes nationaux de protection sociale.
Beneficiaires et resultats principales attendus	<p>Au moins 34 546 ménages vulnérables (environ 185 978 personnes), y compris des ménages avec enfants, des femmes enceintes ou allaitantes, et des personnes en situation de handicap, reçoivent actuellement des transferts monétaires, des mesures d'inclusion économique et/ou des services complémentaires visant à soutenir le développement du capital humain et à renforcer leur résilience face aux chocs multiples.</p> <p>Cela s'ajoute aux 486 234 ménages (plus de 3,3 millions de personnes) ayant déjà bénéficié de transferts monétaires et de mesures d'inclusion économique dans le cadre de la phase 1 du projet conjoint depuis 2020, sur un objectif total de 595 371 ménages (plus de 3,8 millions de personnes) à atteindre d'ici fin 2026.</p> <p>Les systèmes de protection sociale — y compris les décideurs clés et les praticiens du secteur — voient leurs capacités renforcées afin de mieux répondre aux chocs multiples, de contribuer à l'amélioration des résultats nutritionnels, de répondre aux besoins des populations les plus vulnérables, notamment les femmes, et d'étendre la couverture de la protection sociale.</p> <p>Les leçons apprises sont documentées, et des partenariats régionaux sont établis pour promouvoir un apprentissage continu et renforcer le plaidoyer en faveur d'une protection sociale inclusive, à grande échelle, réactive aux chocs, sensible au genre, à la nutrition et aux besoins des enfants dans la région du Sahel.</p>
Produits clés attendus	<p>Produit 1.1 – Extension de la couverture des filets sociaux.</p> <p>Produit 1.2 – Prestation de services complémentaires (nutrition, santé, éducation, entrepreneuriat, protection de l'enfance, protection contre la violence à l'égard du genre).</p> <p>Produit 2.1 – Renforcement des cadres politiques et de coordination</p> <p>Produit 2.2 – Renforcement des programmes nationaux de protection sociale.</p> <p>Produit 2.3 – Des systèmes de distribution robustes et inclusifs, y compris les registres sociaux.</p> <p>Produit 2.4 – Documentation des évidences et efforts de plaidoyer renforcés pour informer le financement de l'extension de la couverture de la protection sociale.</p> <p>Produit 3.1 – Des partenariats régionaux renforcés.</p> <p>Produit 3.2 – Initiatives de plaidoyer pour un protection sociale mise en échelle au Sahel.</p> <p>Produit 3.3 – Apprentissage continue, gestion de connaissance et génération des évidences.</p>
Période d'implémentation	1 janvier 2025 – 31 décembre 2028
Total du budget proposé	EUR 50 millions ⁴ (montant initiale pour la Phase 2, pour la période 2025-2028)

⁴ Le budget de la Phase 1 (2020-2026) est de 204 millions d'euros.

<p>Couverture géographique</p>	<p>Burkina Faso <u>Voie 1 & Voie 2:</u> Est, Plateau Central, Centre-Est, Centre-Ouest, Centre-Nord and Nord regions</p> <p>Tchad <u>Voie 1:</u> Department of Kleta in the Province of Bahr El Gazal <u>Voie 2:</u> Department of Kanem Centre in the Province of Kanem</p> <p>Mali <u>Voie 1:</u> Sikasso, Bougouni, Koutiala, Koulikoro, Dioila, Segou and San regions <u>Voie 2:</u> Gao, Menaka, Tombouctou, Taoudenit, Mopti, Bandiagara, Douentza, Koulikoro, San and Ségou regions</p> <p>Mauritanie <u>Voie 1:</u> Assaba, Guidimagha, Tagant, Gorgol, Hodh el Chargui and Nouakchott <u>Voie 2:</u> Regions classified as most-vulnerable as per results of yearly <i>Cadre Harmonisé</i> analysis, to extent possible targeting to those overlapping with BMZ-funded Sahel Resilience Partnership (SRP) and its integrated resilience package interventions.</p> <p>Niger <u>Voie 2:</u> Diffa, Tilabery, Tahoua, Dosso, Maradi, Niamey, Zinder and Agadez</p>
<p>Partenaires stratégiques du projet</p>	<p>Institutions gouvernementales : Les organisations chargées des fonctions des systèmes de protection sociale et/ou l'implémentation des programmes de transferts monétaires et/ou d'inclusion économique.</p> <p>D'autres partenaires de développement : la Banque Mondiale, l'Union Européen, la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAS), la Banque Africaine du Développement, la Coopération Allemande et d'autres partenaires bilatérales, organisations non-gouvernementales (ONGs).</p> <p>Nations Unies : FAO et OIT, entre autres.</p> <p>Plateformes de coordination régionales : l'Alliance Sahel</p> <p>Plateformes de coordination nationales : Groupes de coordination nationale de protection sociale</p>

Objectif du projet

Le projet conjoint vise à renforcer la résilience et à promouvoir le développement du capital humain des populations les plus vulnérables, en s'appuyant sur l'expansion et la consolidation des systèmes nationaux de protection sociale.

Le projet conjoint reconnaît le potentiel de la protection sociale à répondre de manière significative aux divers défis du Sahel. Il s'attache à renforcer les systèmes nationaux de protection sociale ainsi que les environnements favorables, afin de faciliter une expansion rapide et durable de l'accès à la protection sociale.

En soutenant les systèmes de protection sociale, le projet conjoint vise à tirer parti du rôle de la protection sociale dans la réduction de la pauvreté, la lutte contre la faim, l'amélioration de

l'égalité des sexes et la promotion de la cohésion sociale.

Résultats du projet

RESULTAT 1 – La couverture des programmes nationaux de protection sociale est renforcée grâce aux transferts monétaires et aux services complémentaires, qui contribuent à accroître la résilience dans un contexte de vulnérabilité chronique marqué par des chocs et crises multiples.

Le résultat 1 porte sur l'expansion de la couverture de la protection sociale à travers des transferts monétaires réguliers, adaptés aux chocs et aux besoins nutritionnels, et/ou des mesures d'inclusion économique visant à soutenir les ménages les plus pauvres et vulnérables. Dans ce cadre, le projet conjoint accorde une priorité particulière aux familles avec des enfants de

moins de 2 ans, aux femmes enceintes et allaitantes, ainsi qu'aux personnes en situation de handicap.

Les services complémentaires permettent d'optimiser l'impact des transferts monétaires. Quant aux mesures d'inclusion économique, lorsqu'elles sont associées aux transferts monétaires sociaux, elles soutiennent les ménages dans le renforcement de leur résilience face aux chocs multiples. Cela leur permet de répondre à leurs besoins fondamentaux, d'accroître leur productivité et d'investir dans leur capital humain grâce à un meilleur accès aux services, ainsi qu'à un travail digne et à des opportunités d'inclusion financière.

Face à la fragilité des systèmes nationaux de protection sociale, à la faible couverture des programmes nationaux et à l'ampleur des besoins des populations vulnérables, les transferts monétaires sont distribués selon une approche à double voie (figure 1). Cette approche incarne flexibilité et agilité pour atteindre ceux qui en ont le plus besoin, en acheminant l'assistance monétaire, autant que possible, via les programmes et systèmes nationaux existants (**voie 1**), ou, lorsque ces systèmes sont surchargés, perturbés ou limités par des contraintes d'accès ou de sécurité, en utilisant les canaux de l'UNICEF, du PAM ou de leurs partenaires, tout en restant alignés sur les programmes nationaux (**voie 2**).

Figure 1. L'approche à double voie



RESULTAT 2 – Les systèmes nationaux de protection sociale sont inclusifs, réactifs aux chocs, sensibles à la nutrition, et conçus pour assurer une extension de leur couverture à grande échelle.

Le résultat 2 incarne une approche globale de renforcement des systèmes nationaux de protection sociale, visant à garantir que les interventions soient pertinentes, inclusives, opportunes, régulières et prévisibles, et qu'elles produisent à grande échelle les effets escomptés au bénéfice des populations les plus vulnérables.

Le projet conjoint accompagne les gouvernements dans la mise en place de systèmes nationaux de protection sociale solides, capables de répondre aux chocs ainsi qu'aux besoins liés au genre, sensibles à la nutrition, à l'enfance et aux conflits. Cet accompagnement s'appuie sur un soutien au renforcement des capacités à moyen et long terme, ancré dans les principaux piliers constitutifs du système : mécanismes de prestation, politiques et coordination, programmes et financement (figure 2).

Figure 2. Piliers des systèmes de protection sociale



À travers le projet conjoint, les synergies entre la protection sociale, la gestion des risques de catastrophe (y compris l'action anticipatoire), la résilience et la réponse humanitaire sont exploitées, permettant d'identifier des avancées politiques, programmatiques et financières visant à promouvoir la protection sociale comme une priorité en matière de respect des droits humains et d'équité sociale. Elle est également reconnue comme une composante essentielle pour répondre de manière plus durable et rentable aux besoins chroniques, au-delà de l'assistance humanitaire.

RESULTAT 3 – Les partenariats régionaux facilitent un apprentissage fondé sur des évidences ainsi que le plaidoyer en faveur d'une protection sociale plus solide, réactive aux chocs et mise à l'échelle dans la région du Sahel.

Le résultat 3 englobe le renforcement des partenariats régionaux ainsi que des activités de plaidoyer et d'apprentissage fondées sur la documentation d'évidences. Le projet conjoint soutient les gouvernements dans la mise à l'échelle des systèmes de protection sociale, en diffusant les principales leçons opérationnelles et programmatiques acquises, et en encourageant

leur intégration dans la programmation nationale de protection sociale.

Le projet conjoint a établi un partenariat solide avec la Banque mondiale au Sahel, l'UNICEF et le PAM, visant à aligner de plus en plus ses actions sur le Programme de protection sociale adaptative au Sahel (SASPP) de la Banque mondiale. Ces trois entités collaborent à l'élaboration d'analyses et diagnostics conjoints sur l'état de la protection sociale adaptative (PSA) dans la région, au développement et à la diffusion de normes et standards pour les principaux piliers et instruments de la PSA, ainsi qu'à la conduite de recherches et d'actions de plaidoyer en faveur d'une augmentation des investissements dans la protection sociale au Sahel.

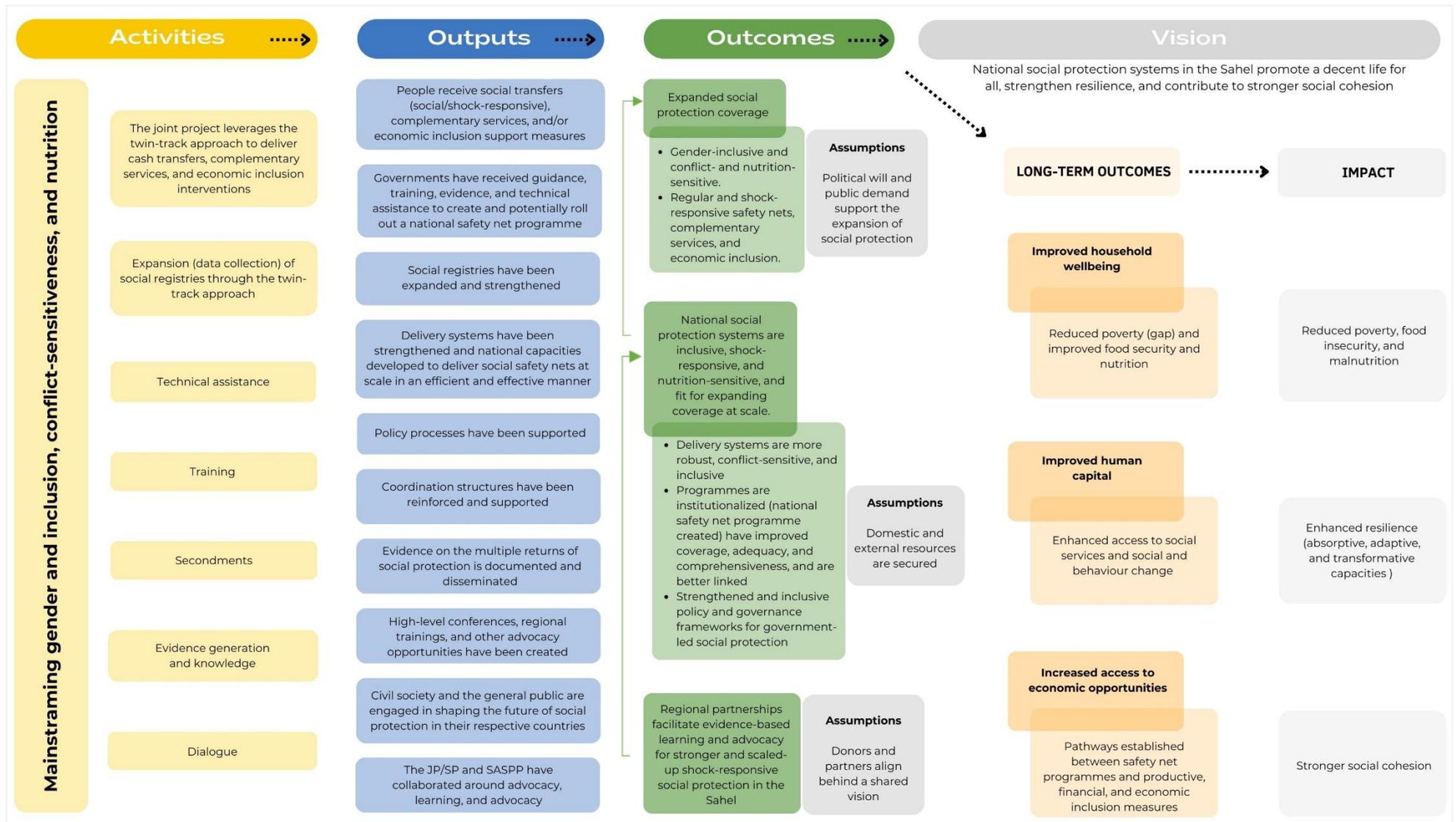
Les plateformes d'apprentissage régionales (TRANSFORM)⁵ et les forums de coordination (Alliance Sahel) renforcent les efforts visant à promouvoir la protection sociale en tant qu'investissement phare.



©WFP/Simon Pierre Diouf

⁵ **TRANSFORM** est un programme innovant de renforcement des capacités sur l'administration des socles nationaux de protection sociale. Depuis son lancement en 2015, TRANSFORM a été mis en œuvre par des experts régionaux à travers la région africaine dans plus de 20 pays

Figure 3. Théorie du changement



Description de la phase 2 du projet

Bénéficiaires

Dans les cinq pays, le projet conjoint soutient au moins 35 846 ménages (soit 193 678 personnes), dont plus de la moitié des principaux bénéficiaires sont des femmes. Dans la mesure du possible, les domaines d'intervention et les groupes cibles

spécifiques suivront ceux définis dans les stratégies nationales de protection sociale, les programmes nationaux de filets sociaux, ainsi que les plans de réponse à la période de soudure, entre autres.

En outre, par le biais du renforcement des systèmes et du plaidoyer, le projet conjoint soutient les décideurs politiques, le personnel technique en protection sociale, ainsi que les travailleurs de terrain.

Tableau 2. Bénéficiaires ciblés par pays (Projet conjoint Phase 1 et 2)

	Ménages	Personnes
Burkina Faso ⁶	7,200	51,200
Mali	181,691	1,090,148
Mauritanie	193,629	1,128,074
Niger ⁷	239,197	1,672,279
Tchad	8,200	49,200
Total ⁸	629,917	3,990,901

Implementation du projet

Bien que les résultats et produits du projet soient partagés par les cinq pays, les activités et approches spécifiques sont adaptées aux contextes nationaux, tenant compte des opportunités et défis propres à chaque pays.

Au **Burkina Faso**, où le gouvernement a conçu et validé un nouveau programme phare national d'assistance sociale établissant un cadre à plus long terme, dépassant l'approche par projet, le projet conjoint soutient la composante d'inclusion économique de ce programme-cadre national ainsi que ses mécanismes opérationnels.

Au **Mali**, les capacités nationales continuent d'être renforcées. Le projet conjoint accompagne les efforts nationaux de révision de la Politique nationale de protection sociale et l'élaboration d'un plan d'action pour 2025-2030, incluant le développement d'un nouveau programme

permanent de filets sociaux. Par ailleurs, le projet soutient également l'enregistrement universel des ménages dans le Registre social unifié (RSU).

En **Mauritanie**, l'UNICEF et le PAM, en collaboration avec la Banque mondiale, s'appuient sur leur longue expérience de collaboration autour de l'ASP, capitalisant sur les acquis existants pour étendre la couverture des filets sociaux et renforcer une réponse plus efficace à la période de soudure.

Quant au **Niger**, où les mécanismes de protection sociale existants sont limités par des contraintes de couverture, de fragmentation et d'efficacité, le projet conjoint soutient le développement d'un programme national de filet sociale permanent, en capitalisant sur les **leçons apprises** tirées de l'approche à double voie en période mise en œuvre lors de crises politiques et de perturbations des systèmes nationaux, notamment à la suite du coup d'État de 2023.

⁶ Les 4,000 ménages recevant des bourses scolaires dans le cadre de la phase 2 bénéficient également d'un soutien à l'inclusion économique ; ces 4,000 ménages ne sont donc comptés qu'une seule fois.

⁷ Sur les 6,500 ménages identifiés dans le cadre de la Phase 2, 1,300 d'entre eux recevront à la fois des transferts monétaires réguliers et des mesures de soutien à l'inclusion économique, et ne sont donc comptés qu'une seule fois.

⁸ Le nombre total de ménages bénéficiaires et le nombre estimé de personnes touchées devraient être plus élevés si l'on tient compte de l'assistance supplémentaire prévue dans le cadre de la Phase 2 pour les groupes de personnes handicapées, les enfants de moins de 2 ans et les femmes enceintes et allaitantes qui n'ont pas encore été reflétés.

Au Tchad, compte tenu de la nouvelle Stratégie nationale de protection sociale, le projet conjoint se concentre sur le soutien à l'expansion du Projet d'Appui aux Réfugiés et aux Communautés d'Accueil (PARCA), afin d'établir les bases d'un nouveau programme national permanent de filets sociaux. Ce programme vise à transformer progressivement les initiatives actuelles d'assistance saisonnière en programmes permanents de protection sociale adaptés aux chocs, dans le but de réduire la vulnérabilité et de renforcer la résilience, notamment dans un contexte d'augmentation des déplacements forcés.

Burkina Faso

En 2024, le gouvernement du Burkina Faso a validé un nouveau programme national phare d'assistance sociale : le Programme national d'appui à l'autonomisation des ménages pauvres et vulnérables (PAMPV).

Le projet conjoint vise à soutenir le gouvernement dans l'opérationnalisation et le déploiement du PAMPV en tant que programme-cadre national, en adoptant l'approche à double voie, déjà intégrée dans la méthodologie du PAMPV. Lors de sa phase de conceptualisation, le PAMPV comprenait un volet de transferts monétaires sur deux ans pour les ménages extrêmement pauvres et un volet de réponse aux chocs pendant la période de soudure.

La décision de suspendre les mesures de soutien en espèces depuis octobre 2023 a conduit à une révision du PAMPV, visant à établir sa composante d'inclusion économique soutenant les capacités productives des ménages, et à étendre la période de soutien à trois ans.

En réponse à cela, le soutien du projet conjoint se concentre sur la composante d'inclusion économique du PAMPV. Les bénéficiaires seront organisés en associations villageoises d'épargne et de crédit, ainsi qu'en d'autres types de groupes communautaires, afin de promouvoir des activités productives et génératrices de revenus. D'une part, les ménages ciblés reçoivent une bourse scolaire destinée aux filles adolescentes. D'autre part, ces mêmes ménages bénéficient d'un ensemble complet de mesures d'inclusion économique, comprenant un capital de démarrage, des formations techniques et entrepreneuriales, un accompagnement individualisé et du mentorat, le développement de compétences de vie et de gestion d'entreprise, ainsi qu'un appui pour faciliter l'accès aux marchés.

Les bénéficiaires reçoivent également des services complémentaires visant à soutenir leur consommation et leur accès aux services de base, ainsi qu'à promouvoir des comportements sociaux positifs, notamment en faveur de l'amélioration des résultats nutritionnels des ménages.

Tableau 3. Mesures d'inclusion économique au Burkina Faso (Phase 2)

	Bourses scolaires pour des filles adolescentes ⁹	Bourses scolaires pour des filles adolescentes	Paquet d'inclusion économique ¹⁰	Paquet d'inclusion économique
Modalité de transfert	Voie 1	Voie 2	Voie 1	Voie 2
Agence responsable	UNICEF	PAM	UNICEF	PAM
Nombre des bénéficiaires (ménages) ¹¹	2,000	2,000	2,000	2,000
Montant total du transfert par ménage (par an/cycle)	US\$ 126 (XOF 75,000)	US\$ 126 (XOF 75,000)	US \$332 (XOF 200,000)	US \$332 (XOF 200,000)
Montant total du transfert par ménage (2024-2026)	US\$ 252 (XOF 150,000)	US\$ 252 (XOF 150,000)	US \$332 (XOF 200,000)	US \$332 (XOF 200,000)

⁹ Quatre versements semestriels sur une période de 24 mois pour les transferts à travers la voie 1 (UNICEF) et la voie 2 (PAM).

¹⁰ Un paiement forfaitaire pour les transferts effectués par les voies 1 et 2.

¹¹ Les 2,000 ménages recevant des bourses scolaires à travers les voies 1 et 2 sont les mêmes ménages qui reçoivent le paquet d'inclusion économique. Le nombre total de ménages soutenus à travers chaque voie est de 2, 000, pour un total de ménages soutenus de 4,000.

Le projet conjoint continue de soutenir les autorités centrales et locales dans l'extension et la gestion de la protection sociale aux niveaux national et décentralisé, s'inscrivant dans une vision nationale à long terme de renforcement de la résilience et d'inclusion économique. Le renforcement et l'expansion du Registre social unique (RSU), ainsi que le déploiement et l'institutionnalisation du PAMPV, restent des piliers essentiels de ce soutien.

Avec le soutien à la finalisation, à la validation et à l'opérationnalisation de la Stratégie nationale de protection sociale (2024-2028), le projet conjoint travaille aux côtés du gouvernement afin de garantir que les cadres politiques ainsi que les systèmes de ciblage et de prestation répondent aux besoins nutritionnels des populations les plus vulnérables, en particulier les femmes, les enfants et les personnes handicapées. Le projet appuie également les instances nationales et infranationales de coordination de la protection sociale, en collaboration avec la Banque mondiale.

Ces efforts visent à optimiser les synergies entre la protection sociale et l'aide humanitaire, afin de repenser la réponse aux besoins cycliques et chroniques, au-delà de l'aide humanitaire traditionnelle. Les mécanismes d'engagement communautaire et de redevabilité sociale sont également renforcés. Par ailleurs, la production de données probantes, les actions de plaidoyer et la création de partenariats contribueront ensemble à orienter la mobilisation de financements nationaux, au croisement des programmes de protection sociale, d'action climatique et de réponse humanitaire.

Mali

À travers l'approche à double voie, le projet soutient des transferts monétaires sensibles à la nutrition, tant pour les transferts réguliers que pour ceux réactifs aux chocs. Cet appui cible les ménages les plus pauvres et vulnérables, afin de renforcer leur résilience face aux chocs multiples et de favoriser les investissements dans leur capital humain. Les ménages avec des enfants de moins de 2 ans ainsi que les femmes enceintes ou allaitantes bénéficient également d'un soutien complémentaire visant à assurer une alimentation nutritive.

Le gouvernement a par ailleurs annoncé son intention d'adopter un programme national de filet social, bien qu'aucun programme permanent ne soit encore en place. Le projet conjoint vise à accompagner la préparation de ce futur programme, en promouvant des transferts monétaires sensibles à la nutrition pour les populations les plus vulnérables.

Cette phase du projet s'appuie sur l'expérience acquise lors de la première phase des Groupes de Soutien à la Nutrition Communautaire (GSAN) et des animateurs communautaires Mama Yeleen, qui œuvrent à améliorer l'accès aux soins de santé, aux aliments nutritifs, aux pratiques alimentaires optimales, à l'eau potable et aux installations sanitaires, afin de lutter contre la malnutrition et de réduire la mortalité infantile.

Ainsi, le projet conjoint valorise la composante transferts monétaires pour optimiser la convergence entre protection sociale et amélioration de l'accès aux services sociaux. Parmi les mesures complémentaires figurent également des activités de changement social et comportemental axées sur la nutrition, visant à renforcer l'impact des transferts monétaires sensibles à la nutrition.



©WFP/Arete/Arlette Bashizi

Tableau 4. Transferts monétaires au Mali (Phase 2)

	Transferts monétaires (ménages avec des enfants < 2 et/ou des femmes enceintes et allaitantes.	Transferts monétaires réguliers pour les ménages pauvres et vulnérables	Transferts complémentaires (top-ups) (ménages avec des enfants < 2 et/ou des femmes enceintes et allaitantes ¹²
Modalité de transfert	Voie 1	Voie 2	Voie 2
Agence responsable	UNICEF	PAM	PAM
Nombre des bénéficiaires (ménages)	4,000	2,246	4,663 enfants de moins de 2 ans 2,332 femmes enceintes et allaitantes
Montant total du transfert par ménage (par an/cycle)	US\$ 300 (XOF 180,000)	US\$ 300 (XOF 180,000)	<u>Enfants de moins de 2 ans</u> US\$ 90 (XOF 54,000) <u>Femmes enceintes et allaitantes</u> US\$ 115 (XOF 69,000)
Montant total du transfert par ménage (2024-2026)	US\$ 900 (XOF 540,000) ¹³	US\$ 900 (XOF 540,000)	<u>Enfants de moins de 2 ans</u> US\$ 360 (XOF 216,000) <u>Femmes enceintes et allaitantes</u> US\$ 460 (XOF 276,000)

L'appui aux transferts monétaires dans le cadre du projet conjoint vise à fournir un modèle et à poser les bases d'un futur programme national permanent de filet social au Mali. Le projet soutient également l'institutionnalisation de la protection sociale grâce à une approche globale, accompagnant les politiques, la programmation, la coordination et les efforts de plaidoyer, en partenariat avec la Banque mondiale.

La composante transferts monétaires s'appuie sur les capacités et les systèmes de distribution développés par l'ancien programme national de filet social *Jigisemejiri*, qui serviront de fondement aux protocoles opérationnels du nouveau programme.

Le projet conjoint aide le gouvernement à renforcer et transférer ces capacités à la Direction nationale de la protection sociale et de l'économie solidaire (DNPSES), afin d'assurer une transition efficace vers ce nouveau programme phare de protection sociale.

Par ailleurs, le projet fournit des orientations politiques pour garantir que ce nouveau programme de filet social soit priorisé et intégré

dans la version révisée de la Politique nationale de protection sociale. Il vise à ce que ce programme soit réactif aux chocs, sensible aux enjeux de genre, à l'enfance et à la nutrition, et qu'il soit inclusif des besoins des populations marginalisées.

Conformément à la nouvelle politique de protection sociale, le projet conjoint soutient l'opérationnalisation des plateformes de coordination et l'expansion continue du Registre social unique (RSU), notamment à travers l'enregistrement à grande échelle des ménages ainsi que par des recensements locaux réalisés sur demande, en établissant des partenariats avec des organisations de la société civile et des acteurs communautaires.

Le projet prévoit aussi de renforcer les mécanismes de prestation de la protection sociale, notamment via le soutien aux dispositifs de suivi et d'évaluation, afin de faciliter la mise en œuvre de solutions numériques pour la fourniture des transferts monétaires.

¹² Les paiements complémentaires pour les enfants de moins de 2 ans et pour les femmes enceintes et allaitantes ont lieu pendant cinq mois chaque année du projet. Le paiement complémentaire annuelle s'élève à US \$90 (54,000 XOF) pour des ménages avec des enfants de moins de 2 ans et à US \$115 (69,000 XOF) pour des ménages avec des femmes enceintes et allaitantes. En fonction du niveau et de la récurrence des besoins, certains enfants et femmes bénéficiaires pourraient être les mêmes d'une année à l'autre de l'implémentation du projet.

¹³ Des paiements trimestriels équivalant à US \$25 (15,000 XOF) par mois, sur une période de 36 mois, pour les transferts des voies 1 et 2.

Mauritanie

Le projet conjoint soutient l'expansion de la couverture, de l'adéquation et de l'exhaustivité des programmes d'assistance sociale en Mauritanie. S'appuyant sur une approche à double voie, il accompagne la mise en œuvre d'*El Maouna* (le programme de filet social dédié à la période de soudure), et de *Tekavoul* (le programme national de transferts sociaux réguliers), à travers la fourniture de transferts monétaires ainsi que des compléments pour la prévention de la malnutrition. Cet appui vise à faciliter l'accès à une alimentation nutritive pour les ménages bénéficiaires ayant des enfants âgés de 6 à 23 mois, ainsi que pour les femmes enceintes et allaitantes. Le Projet Conjoint vise également à élargir la couverture des filets de sécurité aux ménages comptant des personnes en situation de handicap, notamment en appuyant leur

intégration progressive au sein du programme Tekavoul.

Pour renforcer le caractère réactif, nutritionnellement sensible et inclusif des mesures mises en œuvre, le projet prévoit un ensemble d'actions complémentaires visant à maximiser l'impact des transferts monétaires sur la sécurité alimentaire et l'état nutritionnel des ménages. Ces actions contribuent également à la protection de l'enfance et à l'autonomisation des femmes. Des activités de changement social et comportemental sont mises en œuvre avant, pendant et après les distributions, afin d'améliorer les pratiques nutritionnelles, les comportements familiaux et l'accès aux services de base tels que l'éducation, la santé, l'eau, l'assainissement, l'hygiène et la protection de l'enfance. Ces efforts sont réalisés en coordination étroite avec le programme Tekavoul, notamment à travers ses plateformes de promotion sociale.

Tableau 5. Transferts monétaires en Mauritanie (Phase 2)

	Transferts monétaires (ménages en extrême pauvreté & avec personnes handicapés) ¹⁴	Transferts complémentaires (top-ups) (ménages en extrême pauvreté & avec personnes handicapés) ¹⁵	Transferts complémentaires (top-ups) (ménages avec des enfants < 2 ans) ¹⁶	Transferts monétaires (réponse période de soudure) ¹⁷	Transferts monétaires sensibles à la nutrition ¹⁸
Modalité de transfert	Voie 1	Voie 1	Voie 1	Voie 1 & 2	Voie 1 & 2
Agence responsable	UNICEF	UNICEF	UNICEF	PAM	PAM
Nombre de bénéficiaires (ménages)	3,000	4,000	2,000	4,300	1,032 enfants et femmes enceintes et allaitantes
Montant total du transfert par ménage (par an/cycle)	US\$ 540 (MRU 21,600)	US\$ 292.50 (MRU 11,700)	US\$ 292.50 (MRU 11,700)	US\$ 300 (MRU 12,000)	US\$ 65 (MRU 2,600)
Montant total du transfert par ménage (2024-2026)	US\$ 540 (MRU 21,600)	US\$ 292.50 (MRU 11,700)	US\$ 292.50 (MRU 11,700)	US\$ 900 (MRU 36,000)	US\$ 195 (MRU 7,800)

¹⁴ Des paiements trimestriels équivalant à US \$30 (1,200 MRU) par mois, pour une période de 18 mois.

¹⁵ Des paiements trimestriels équivalant à US \$16.50 (650 MRU) par mois, pour une période de 18 mois.

¹⁶ Des paiements trimestriels équivalant à 16,50 USD (650 MRU) par mois, pour une période de 18 mois.

¹⁷ Des paiements mensuels de US \$12.50 (500 MRU) pendant 4 mois (période de soudure) par an, sur une période de 36 mois. Les montants sont calculés par personne, un ménage moyen comptant six membres (US \$75 (3,000 MRU) par mois ou US \$300 (12,000 MRU) par période de soudure).

¹⁸ Un paiement complémentaire mensuel de US \$16.25 (650 MRU) pendant 4 mois (période de soudure) par an, sur une période de 36 mois. Les paiements complémentaires sont versés par personne, de sorte que le montant par ménage peut être plus élevé.

Le projet conjoint privilégie la collaboration avec le gouvernement afin d'étendre la couverture des programmes de filets sociaux existants (*El Maouna* et *Tekavoul*) et d'améliorer leur capacité à cibler les bénéficiaires de manière plus inclusive et opportune, notamment avant et pendant les périodes de chocs et de crises. Le soutien à la conception des programmes vise à faciliter l'intégration des différents programmes et services sociaux, afin de garantir des approches plus sensibles à la nutrition.

Le projet capitalise également sur l'appui déjà fourni au système national de protection sociale, notamment en ce qui concerne l'expansion et la mise à jour du Registre social unifié, ainsi que la coordination des réponses aux crises alimentaires et nutritionnelles. À cet égard, il collabore avec le gouvernement pour identifier et opérationnaliser le mécanisme de financement de la période de soudure : le Fonds national de réponse aux crises alimentaires et nutritionnelles (FNRCAN).

En matière de plaidoyer et d'orientation politique, le projet accompagne les décideurs dans leurs efforts en vue de l'adoption d'une loi nationale sur la protection sociale et l'institutionnalisation des programmes clés. À cette fin, il soutient la mise en œuvre de la nouvelle stratégie nationale de protection sociale, de la stratégie pour l'inclusion et la promotion des droits des personnes handicapées, ainsi que le travail du Dispositif national de prévention et de réponse aux crises alimentaires et nutritionnelles (DCAN) et le mandat du groupe de coordination sur la protection sociale.

Le projet conjoint collabore également avec la Délégation générale à la solidarité nationale et à la lutte contre l'exclusion (*Taazour*), le Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA), le Registre social, le Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille, ainsi que le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable. Cette collaboration vise à améliorer les systèmes de paiement et de suivi, les mécanismes communautaires de retour d'information et de recours, et à renforcer le Registre social en tant qu'outil central de ciblage des bénéficiaires selon leur profil de vulnérabilité multidimensionnelle. Cela inclut notamment l'assurance de son interopérabilité avec d'autres systèmes d'information, afin de garantir l'inclusion et l'accès effectif des personnes en situation de handicap.

Le soutien à l'intégration des réfugiés dans le Registre social s'inscrit dans une dynamique de renforcement interinstitutionnel, visant à garantir leur accès aux services de protection sociale et à promouvoir la cohésion sociale face aux besoins croissants des populations déplacées et des communautés hôtes. Par ailleurs, des évaluations sont envisagées pour estimer les coûts et identifier des sources de financement supplémentaires en faveur de la protection sociale, notamment dans le cadre du Fonds national de réponse aux crises alimentaires et nutritionnelles (FNRCAN).

Niger

Le Projet Conjoint collabore avec le gouvernement pour jeter les bases d'un programme national permanent de filet social, intégrant des composantes de réponse aux chocs ainsi que des parcours d'inclusion économique. Compte tenu du contexte actuel et des capacités institutionnelles, l'ensemble des transferts monétaires dans le cadre du projet est, à ce stade, acheminé via la voie 2, avec pour objectif une transition progressive vers la voie 1 à mesure que les capacités de gestion des risques et les conditions nationales s'amélioreront.



©WFP/Abdoul Rafick Gaissa Chaibou

Le projet appuie la mise en place de quatre composantes clés destinées à structurer ce futur programme permanent de filet social :

1. des transferts monétaires réguliers aux ménages pauvres et vulnérables, sur un cycle de 48 mois ;
2. des transferts monétaires réactifs aux chocs, sous forme de compléments aux transferts réguliers (expansion verticale), pour soutenir les ménages affectés par des crises climatiques telles que les sécheresses ou les inondations ;
3. des transferts monétaires réactifs aux chocs permettant une expansion horizontale, afin

d'inclure de nouveaux ménages récemment touchés par une crise ;

4. des mesures d'inclusion économique, incluant un capital de démarrage pour appuyer des activités génératrices de revenus.

Dans le cadre de cette dernière composante, le projet prévoit plusieurs mesures complémentaires, notamment des programmes de formation, la structuration des bénéficiaires en groupes d'épargne, ainsi qu'un accompagnement personnalisé pour soutenir le développement et la pérennisation des activités économiques.

Tableau 6. Transferts monétaires au Niger (Phase 2)

	Transferts monétaires réguliers aux ménages vulnérables ¹⁹	Transferts monétaires réguliers aux ménages vulnérables	Paquet d'inclusion économique ²⁰	Paquet d'inclusion économique	Transferts monétaires réactifs aux chocs ²¹	Transferts monétaires réactifs aux chocs
Modalité de transfert ²²	Voie 2	Voie 2	Voie 2	Voie 2	Voie 2	Voie 2
Agence responsable	UNICEF	PAM	UNICEF	PAM	UNICEF	PAM
Nombre de bénéficiaires (ménages)	3,000	2,000	800	500	1,000	500
Montant total du transfert par ménage (par an/cycle)	US\$ 300 (XOF 180,000)	US\$ 300 (XOF 180,000)	US\$ 300 (XOF 180,000) US\$ 167 (XOF 100,000)	US\$ 300 (XOF 180,000) US\$ 167 (XOF 100,000)	US\$ 300 (XOF 180,000)	US\$ 300 (XOF 180,000)
Montant total du transfert par ménage (2024-2026)	US\$ 900 (XOF 540,000)	US\$ 1,200 (XOF 720,000)	US\$ 300 (XOF 180,000) US\$ 167 (XOF 100,000)	US\$ 300 (XOF 180,000) US\$ 167 (XOF 100,000)	US\$ 300 (XOF 180,000)	US\$ 300 (XOF 180,000)

¹⁹ Des paiements trimestriels équivalant à US \$25 (15,000 XOF) par mois sur une période de 36 mois (transferts à travers la voie 2).

²⁰ Des paiements trimestriels équivalents à US \$25 (15,000 XOF) par mois, sur une période de 12 mois, en plus d'une somme forfaitaire de US \$167 (100,000 XOF), pour tous les transferts à travers la voie 2. Les 1,300 ménages recevant le programme d'inclusion économique sont sélectionnés parmi les 5,000 ménages recevant des transferts monétaires réguliers.

²¹ La valeur totale des transferts par période de 12 mois. Après 12 mois, une nouvelle période de couverture de 12 mois commence, après avoir effectué un nouveau ciblage. Les personnes répondant aux critères de ciblage peuvent continuer à recevoir cette prestation sur plusieurs périodes de couverture de 12 mois. Cette modalité s'applique aux transferts monétaires en réponse aux chocs (appuies par l'UNICEF et le PAM dans à travers la voie 2). En fonction des besoins de chaque année, il se peut que différents ménages et individus reçoivent cette prestation au cours des années de mise en œuvre du projet.

²² Tous les transferts sont acheminés par la voie 2, avec une transition progressif ver la voie 1.

En matière de renforcement des systèmes nationaux, le projet conjoint vise à établir un consensus entre les dirigeants nationaux et les autres parties prenantes sur la nécessité d'un système national de protection sociale cohérent, capable de répondre aux faibles niveaux actuels de couverture, d'améliorer l'inclusion et de résoudre la fragmentation ainsi que l'hétérogénéité entre les différents programmes.

Le projet accompagne également le gouvernement dans la révision de la politique nationale de protection sociale, en menant un plaidoyer stratégique destiné à élargir le dialogue politique et social autour de la protection sociale.

Le soutien continu à l'expansion du Registre social unique (RSU), ainsi qu'à l'amélioration de la planification, de la coordination, de la conception et de la mise en œuvre des programmes, de même que le renforcement des systèmes de données et d'information, vise à doter le système de protection sociale nigérien des moyens nécessaires pour toucher un plus grand nombre de personnes vulnérables et accroître sa capacité à faire face aux différents chocs.

Globalement, le projet conjoint soutient le gouvernement dans le renforcement de la cohérence, de la convergence et des complémentarités du secteur de la protection sociale, en assurant un ancrage institutionnel clair de la protection sociale. À cet effet, il accompagne le processus de consolidation de l'articulation entre les comités de pilotage et les groupes de travail techniques, tout en apportant un appui ciblé au renforcement des capacités du ministère de la Population, de l'Action sociale et de la Solidarité nationale, du ministère de la Fonction publique, du Travail et de l'Emploi, ainsi que du Dispositif national de prévention et de gestion des crises alimentaires (DNP-GCA).

Grâce à une meilleure coordination entre les programmes existants, les groupes de travail techniques multipartites, les comités interministériels de pilotage et les groupes spécialisés sur les transferts monétaires, le projet conjoint vise à aider le gouvernement à renforcer l'inclusivité, la cohérence, la convergence et la

complémentarité des différentes interventions. Cela inclut une série d'efforts de renforcement des capacités en collaboration avec le DNP-GCA. Par ailleurs, le projet soutient également l'identification et l'opérationnalisation d'un mécanisme de financement pour la protection sociale, en tenant compte du contexte de contraintes budgétaires auxquelles fait face le pays.

Tchad

Bien que le gouvernement ne dispose pas encore d'un programme national permanent d'assistance sociale, la nouvelle Stratégie nationale de protection sociale prévoit une transition progressive des programmes d'assistance saisonnière, principalement mis en œuvre par des partenaires non étatiques, vers des programmes adaptatifs de protection sociale. Adoptant une approche à double voie, le projet conjoint appuie la mise en place de transferts monétaires réguliers en s'alignant sur le programme PARCA et sa composante de transferts sociaux. Cet alignement permet au projet conjoint d'accompagner le gouvernement dans ses efforts pour établir un programme permanent de filet social, durable, dirigé et pris en charge par le pays.

En priorisant les zones présentant les niveaux les plus élevés de vulnérabilité chronique, d'insécurité alimentaire et de malnutrition, les transferts monétaires visent à aider les bénéficiaires à couvrir leurs besoins de consommation courante, à diversifier leurs apports alimentaires, à faciliter l'accès aux services, et à améliorer l'état nutritionnel des ménages, en particulier chez les femmes et les enfants.

Les mesures complémentaires qui accompagnent les transferts monétaires comprennent des services sociaux sensibles à la nutrition, aux enfants et aux femmes. Ces services complémentaires représentent un soutien à l'engagement communautaire ainsi qu'au renforcement des capacités des travailleurs sociaux, afin de favoriser la demande et l'offre de services sociaux.

Tableau 7. Transferts monétaires au Tchad (Phase 2)

	Appui de transferts monétaires réguliers pour les ménages vulnérables ²³	Appui de transferts monétaires réguliers pour les ménages vulnérables
Modalité de transfert	Voie 1	Voie 2
Agence responsable	UNICEF	PAM
Nombre des bénéficiaires (ménages)	2,000	2,500
Montant total du transfert par ménage (par an/cycle)	US\$ 300 (XAF 180,000)	US\$ 300 (XAF 180,000)
Montant total du transfert par ménage (2024-2026)	US\$ 900 (XAF 540,000)	US\$ 900 (XAF 540,000)

Le projet conjoint accompagne le gouvernement dans la validation et l'opérationnalisation de la nouvelle Stratégie nationale de protection sociale du Tchad, ainsi que dans le renforcement des plateformes de coordination nationales et infranationales. Cela inclut le renforcement de la collaboration entre l'Institut national de la statistique, des études économiques et démographiques (INSEED), le Système d'information sur la sécurité alimentaire et d'alerte précoce, l'Agence nationale de la météorologie, la Direction générale de la protection civile, le Registre social unique (RSU), le Ministère de l'Action Sociale, de la Solidarité et des Affaires Humanitaires, le Ministère des Finances, du Budget, de l'Économie et du Plan, ainsi que le Ministère de la Femme et de la Petite Enfance. L'objectif est de positionner la protection sociale comme une priorité transversale, notamment dans le cadre des efforts de gestion des risques de catastrophes.

Les activités du projet conjoint appuient également la conception d'un programme national de filet social intégrant des composantes de réponse aux chocs, ainsi que l'expansion du Registre Social Unique (RSU). Le projet accompagne aussi le renforcement des mécanismes de mise en œuvre, de paiement et de suivi au sein du système de protection sociale, notamment à travers des initiatives de renforcement des capacités des ministères dans leurs missions de conception, mise en œuvre, suivi

et coordination des programmes d'assistance sociale.

Un mécanisme de financement destiné à identifier et mobiliser des fonds complémentaires pour la protection sociale constitue une autre priorité essentielle du projet conjoint. Dans ce cadre, le projet collabore avec le gouvernement pour réaliser des analyses de l'espace fiscal visant à renforcer la protection sociale et à favoriser les opportunités d'investissement, notamment dans le cadre des mécanismes de réponse aux risques climatiques au Tchad.

Par ailleurs, en complément des activités de coordination et de renforcement des capacités, le projet conjoint appuie les acteurs nationaux et locaux dans la planification, la conception et la mise en œuvre de politiques et stratégies répondant aux besoins spécifiques du Tchad en matière d'actions anticipatoires face aux chocs climatiques récurrents. Les preuves documentées autour des systèmes d'alerte précoce et de préparation aux situations d'urgence visent à soutenir une extension rapide de la protection sociale adaptée aux chocs dans le pays.

Régional

Le résultat régional du projet conjoint vise à renforcer les partenariats régionaux en faveur d'initiatives de plaidoyer et de renforcement des capacités, basées sur la production de preuves solides, afin de soutenir la montée en échelle de la

²³ Paiements trimestriels équivalant à \$US 25 (15 000 XAF) par mois, sur une période de 36 mois pour les transferts de la voie 1 et de la voie 2. Pendant la période de soudure, la valeur des transferts peut être augmentées pour couvrir les besoins supplémentaires ou intensifiés, si nécessaire, conformément aux paramètres du programme PARCA.

protection sociale au Sahel. Cette protection sociale devra être adaptée aux chocs, sensible au genre, à la nutrition et aux besoins spécifiques de l'enfance.

Le partenariat entre l'UNICEF, le PAM et la Banque mondiale sur la protection sociale au Sahel, incluant l'alignement des interventions du projet conjoint et la production de preuves liées au Programme de protection sociale adaptative au Sahel (SASPP), permettra un soutien plus cohérent aux gouvernements par ces trois organisations. Ensemble, elles identifient des opportunités pour fournir un appui fondé sur des données probantes aux systèmes de protection sociale dans des contextes fragiles, avec des résultats pertinents pour la région du Sahel et au-delà.

L'UNICEF, le PAM et la Banque mondiale s'engagent dans des analyses et diagnostics conjoints sur l'état de la protection sociale adaptative dans la région. Les trois organisations développent et diffusent des normes pour les principaux piliers et instruments de cette protection sociale, et mènent des recherches ainsi que des actions de plaidoyer afin de promouvoir une augmentation des investissements dans ce secteur.

Le programme de recherche, d'analyse et de documentation des évidences dans les cinq pays comprend : (i) des études sur la protection sociale et la cohésion sociale ; (ii) la documentation des bonnes pratiques dans l'utilisation de l'approche à double voie dans différents contextes ; (iii) une évaluation du genre dans ces pays pour mesurer la sensibilité des systèmes de protection sociale aux enjeux de genre ; et (iv) un diagnostic des conflits afin d'éclairer la programmation de la protection sociale dans des contextes de fragilité, de conflit et de violence.



©WFP/Ana Ocampo

Le partenariat s'engage également dans le plaidoyer pour faire avancer l'agenda de la protection sociale au sein de plateformes régionales clés, telles que l'Alliance Sahel, afin de renforcer la coordination des partenaires et d'élever le profil de la protection sociale, notamment en élaborant des dossiers d'investissement qui en font un investissement prioritaire. Par ailleurs, l'engagement communautaire et les efforts de mobilisation sociale visent à créer une demande locale pour la protection sociale en tant que droit humain et enjeu d'équité sociale.

Les activités de développement des capacités comprennent l'élaboration de matériel sur la protection sociale sensible au genre, en collaboration avec le Groupe de travail sur le genre du SPIAC-B, ainsi que l'utilisation de la plateforme régionale de formation TRANSFORM pour offrir un programme commun développé par les différentes agences, destiné à renforcer les capacités et le leadership des praticiens dans les systèmes nationaux de protection sociale.

